

**Elections  
Présidentielles  
& Législatives**

**2007**

*Propositions pour  
un quinquennat*

**5 Mesures pour  
développer le bois  
en France**



**Pascal JACOB**

*Président du Groupe JACOB*

**Didier VERLYNDE**

*Chargé de mission Filière Bois*



## Mesures pour développer le bois en France

### Avant propos

**L**e réchauffement climatique constitue une menace réelle pour l'existence de notre planète. Le processus engagé au cours du XXème Siècle semble aujourd'hui s'accélérer. Face aux dangers qui se profilent nous devons nous mobiliser pour préserver l'environnement des générations futures.

Cette étape exige que nous modifiions les comportements et les habitudes des pays industrialisés, les premiers responsables du réchauffement. L'usage de matériaux d'origine renouvelables apporte une première réponse à cette problématique. **Le bois**, parmi d'autres, doit jouer un rôle majeur dans la lutte des gaz à effet de serre. Ce matériau dispose d'avantages environnementaux incontestables grâce à ses capacités à **fixer le CO<sub>2</sub>, à raison d'une tonne pour un mètre cube de bois transformé.**

Son développement représente également un outil au service de **l'aménagement du territoire et de cohésion sociale**. Le secteur « forêt-bois » en France représente plus en terme d'emplois, que le secteur de l'automobile dans son ensemble : 550 000 emplois pour 100 000 entreprises essentiellement réparties en milieu rural. Malheureusement ces **entreprises souffrent souvent d'un manque évident de compétitivité**, ce qui pèse notamment sur la mobilisation forestière : bois trop chers à l'achat et donc non mobilisés malgré des besoins importants 13 millions de m<sup>3</sup> consommés annuellement pour seulement 10 millions de m<sup>3</sup> sciés tandis que la France représente la 1<sup>ère</sup> puissance européenne en matière de volume de bois sur pied.

Cette déficience de compétitivité s'explique par l'accumulation de plusieurs phénomènes : absence de capitaux propres, inadéquation entre la taille des entreprises et le niveau d'investissement nécessaire à la fourniture en quantité, en qualité et en prix de produits dont le marché a besoin dans des conditions identiques à celles de leurs principaux rivaux, et enfin faiblesse du niveau des innovations (ayant très peu recours à la recherche et au développement),

De plus, ce décalage entre les structures de production de la filière forêt bois française et celle de ses principaux concurrents étrangers génèrent deux effets pervers et dévastateurs : **la perte de parts de marché de nos entreprises mais également et surtout la perte de parts de marché du bois par rapport aux autres matériaux** moins respectueux de l'environnement avec à la clé, des conséquences dramatiques : fermetures d'entreprises et pertes d'emplois.

Il est donc nécessaire d'engager une action d'envergure et mettre en place une politique de développement de la filière bois depuis l'amont jusqu'à l'aval inscrite dans une stratégie : d'une part, de **développement durable** reconnu, au plus haut niveau de l'Etat, comme « une cause planétaire ». d'autre part, de **soutien aux entreprises de l'ensemble de la filière** afin que ces dernières gagent impérativement en **compétitivité**.

Le pouvoir politique représenté par le Gouvernement doit impérativement donner une impulsion forte visant à accorder au bois une place prépondérante dans la construction et l'aménagement.

Les propositions formulées dans ce document s'articulent autour de deux thèmes fondamentaux le **développement durable** et **l'aménagement du territoire**. Elles s'adressent essentiellement au secteur du bois construction qui de par sa portée agit sur l'ensemble de la filière d'amont en aval y compris sur le secteur du bois énergie, largement développé aujourd'hui et dont le dynamisme actuel est tributaire de la bonne santé des industries de transformation du bois.





## Mesures pour développer le bois en France

---

### Proposition N° 1 :

- **ASSEOIR LE DEVELOPPEMENT DU BOIS SUR LA FORET FRANCAISE**

*Agir en amont de la filière pour mieux accompagner le développement du bois construction*

### Proposition N° 2 :

- **DEFISCALISER L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF DANS LES ENTREPRISES RELEVANT DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

### Proposition N° 3 :

- **ACCOMPAGNER ET ENCADRER LA POLITIQUE DES INFRASTRUCTURES ET DE TRANSPORTS**

*Mise en place de la taxe transport sur les produits non transformés - Programme de relance du réseau ferré et fluvial français.*

### Proposition N° 4 :

- **FAVORISER L'UTILISATION DES MATERIAUX RENOUVELABLES PAR LA CREATION D'UN FOND NATIONAL A LA CONSTRUCTION ET A L'ENVIRONNEMENT**

*Soutenir l'utilisation du bois et des matériaux renouvelables dans la construction et participer au développement des entreprises.*

### Proposition N° 5 :

- **MISE EN PLACE D'UN « COMITE INTERMINISTERIEL A LA FORET & AU BOIS » PLACE AUPRES DU MINISTRE CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.**





## Mesures pour développer le bois en France

### Proposition N° 1 :

#### ASSEOIR LE DEVELOPPEMENT DU BOIS SUR LA FORET FRANCAISE

*Agir en amont de la filière pour mieux accompagner le développement du bois construction*

#### 1. Constats :

- La consommation de bois dans notre pays ne cesse de progresser depuis quelques années, même si la France reste bien en dessous des valeurs observables chez ses principaux partenaires nord européens.
- Notre pays se fixe comme objectif d'accroître de 4 millions de m<sup>3</sup> son volume de sciages consommés d'ici 2010, soit une augmentation de 25%.
- Ce gain doit profiter essentiellement au secteur du bois construction qui voit croître d'année en année ses parts de marché.
- La France, pourtant première forêt européenne en volume, ne fournit que 75% des sciages consommés (*10 millions de m<sup>3</sup> pour 13 millions consommés*).
- Les scieries françaises, souvent de petite taille et mal structurées, ne parviennent pas à livrer des produits répondant aux exigences de la construction.
- Leur compétitivité demeure tributaire de lourds investissements qu'elles ne sont pas en mesure d'assumer faute de taille suffisamment critique.

#### 2. Conséquences :

- La part des importations de bois ne cesse de progresser (*plus de 68% en 15 ans avec un rythme annuel de croissance de 400 000 m<sup>3</sup> par an*).
- Le fossé se creuse davantage d'année en année, tandis que la forêt française s'accroît de plus de 90 millions de m<sup>3</sup> par an.
- Les industries de transformation sont contraintes de fonctionner sur un modèle "off shore", déconnectées de la ressource française.
- L'avenir des activités bois est dépendant de fournitures extérieures en l'absence de livraisons de produits en quantité et en qualité (*séchés et rabotés*) répondant aux normes de la construction.
- Cette situation peut-elle perdurer dans un contexte où le poids des transports pèse lourdement sur la compétitivité de notre industrie ?
- Une réorientation radicale de la politique sylvicole des principaux pays fournisseurs de la France pourrait avoir des conséquences dramatiques sur le développement de notre industrie de transformation, visant en premier lieu le secteur de la construction.



## Mesures pour développer le bois en France

---

### 3. Propositions :

- Cette situation de dépendance de la France n'est plus acceptable pour un pays qui offre richesse et abondance (*16 millions d'hectares boisés*), qui exploite sa forêt sans la transformer. *Notre pays n'est-il pas le 3<sup>ème</sup> exportateur européen de bois non sciés ?*
- Il devient urgent de doter la France de moyens pour structurer et développer des unités de "sciages intégrés" adaptés aux besoins de ses industries de transformation sur le modèle nord européen.
- Les efforts doivent porter sur la valorisation des essences résineuses (*75% de la consommation de bois effectuée en France*).
- La création de *pôles de sciages intégrés* à l'échelle des massifs forestiers de production doit être favorisée. Elle permettra de réunir sur un même site, unité de sciage, de séchage, de rabotage, de traitement ... propres à fournir en quantité des "*produits finis*" de scierie pour l'usage du bois construction.
- La France doit dans ce sens imiter ses partenaires européens à l'image de l'Allemagne et de l'Autriche ou des pays scandinaves qui ont su doter leur territoire d'outils industriels de première transformation performants et compétitifs.





## Mesures pour développer le bois en France

---

### Proposition N° 2 :

#### **DEFISCALISER L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF DANS LES ENTREPRISES RELEVANT DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

##### **1. Constats :**

- Les activités relevant du développement durable et en tout premier lieu les industries de transformation du bois sont contraintes de faire face à des investissements financiers lourds, plus particulièrement dans les activités liées au sciage.
- Le poids des charges supportées par ces entreprises le plus souvent consommatrices de main d'œuvre atténue leur compétitivité.
- La concurrence des principaux pays émergents exportateurs de produits finis accentue le phénomène.

##### **2. Conséquences :**

- Les entreprises françaises souffrent dans leur phase de création et de développement. Leurs investissements sont souvent freinés
- L'industrie du bois n'est pas suffisamment compétitive selon son secteur de positionnement en amont ou en aval de la filière.
- Cette situation est préjudiciable au maintien et au développement de l'emploi, plus particulièrement dans le milieu rural où se concentrent le plus souvent les activités et les industries de transformation du bois.

##### **3. Propositions :**

- Afin d'accroître la compétitivité des entreprises du bois il convient :
  - de procéder à des mesures de défiscalisation des investissements réalisés par les entreprises par l'allègement des charges.
  - de faciliter le recours à l'emprunt pour les entreprises en phase de création ou de développement, sous forme de prêts à long ou moyen terme, par la création d'un fond de garantie dédié au développement durable.



## Mesures pour développer le bois en France

---

### Proposition N° 3 :

#### ACCOMPAGNER ET ENCADRER LA POLITIQUE DES INFRASTRUCTURES ET DE TRANSPORTS

*Mise en place de la taxe transport sur les produits non transformés  
Programme de relance du réseau ferré et fluvial français*

---

#### 1. Constats :

- L'envolée des prix du baril de pétrole freine la compétitivité des entreprises de transformation. L'augmentation répétée des coûts de fret pénalise lourdement les entreprises (*plus de 30% depuis 2002*).
- Le recours devenu systématique au transport routier aggrave les développements des gaz à effet de serre, tout en saturant les principaux axes routiers.
- Des industries de transformation des principales régions productrices de bois, en particulier pour les activités de sciages, contribuent à aggraver le réchauffement climatique, de même qu'il nuit à l'aménagement du territoire vidant le milieu rural de sa substance.

#### 2. Conséquences :

- Les entreprises de transformation du bois doivent faire face à ces nombreuses difficultés. Leurs marges se voient amputées au fil de l'augmentation des coûts de transports.
- L'accroissement des coûts les oblige à se rapprocher davantage des massifs forestiers pour produire des produits à forte valeur ajoutée diminuant l'incidence du transport.
- L'absence de solutions alternatives aux transports routiers conduit à une explosion du trafic entraînant parfois des pénuries dans l'approvisionnement des industries éclatées sur le territoire national.



## Mesures pour développer le bois en France

---

### 3. Propositions :

- La France doit conduire une politique volontariste visant à développer ou redéployer des solutions alternatives au transport routier lorsque les conditions le permettent.
- Il est proposé la création d'une éco-taxe pour le transport sur route de tout produit brut (grumes) prélevé à plus de 300 kilomètres de son lieu de récolte, cela afin de limiter les gaz à effet de serre et faciliter l'implantation d'industrie de transformation au cœur ou en périphérie des massifs forestiers.
- Dans le même temps, la France devra participer au redéploiement du transport ferroviaire et fluvial :
  - Notre pays dispose d'un réseau de canaux importants adaptés à la circulation de péniches de petit gabarit (*de type Freycinet 250 tonnes : l'équivalent de 25 camions*). Il convient de favoriser sa relance là où cela est possible par la mise en place d'un vaste plan de redéploiement de la batellerie particulièrement décimée au cours des trois dernières décennies, victime du « tout route ».
  - La France possède également un vaste réseau de lignes de chemin de fer. Malgré des effets d'annonce sur le "ferrouge", son usage dans notre pays demeure marginal et particulièrement dans le domaine de l'activité bois où le nombre de gares dédiées est passé de plus de 200 à seulement 38.





## Mesures pour développer le bois en France

---

### Proposition N° 4 :

#### FAVORISER L'UTILISATION DES MATERIAUX RENOUVELABLES PAR LA CREATION D'UN FONDS NATIONAL A LA CONSTRUCTION ET A L'ENVIRONNEMENT

*Soutenir l'utilisation du bois et des matériaux renouvelables dans la construction. Participer au développement des entreprises.*

---

#### 1. Constats :

- Lors de la conférence de Kyoto en 1997, les états conscients des changements climatiques en cours s'engagent sur un programme de lutte contre l'accroissement des gaz à effets de serre : **1m<sup>3</sup> de bois produit équivaut à 1 tonne de CO2 stocké.**
- La France rejette chaque année 370 Mt de CO2 dans l'atmosphère. Notre pays, en retard sur ses partenaires européens, se fixe l'objectif d'accroître de 25 % la part du bois dans la construction à l'horizon 2010 : **7 millions de tonnes de CO2 neutralisés = 14% des engagements de la France à Kyoto.**
- Les français sont tous sensibilisés à la problématique de l'accroissement des gaz à effet de serre. Consentiront-ils pour autant à faire les efforts nécessaires à sa lutte et en tout premier lieu en à assumer les sacrifices financiers ?
- Une prise de conscience collective des effets négatifs de l'accroissement des gaz à effet de serre ne peut s'opérer que si elle s'accompagne d'un plan de communication renforcé et de mesures incitatives d'origine financière et fiscale.

#### 2. Conséquences :

- Le 28 mars 2001 naît l'Accord Cadre Bois Construction – Environnement, signé par 8 ministères et 9 organisations professionnelles.
- Le protocole fonde son principe sur les bases de la loi sur l'Air (Article 21.V). Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions dans lesquelles certaines constructions nouvelles devront comporter une quantité minimale de matériaux en bois. Fin 2005, quatre années après l'Accord cadre Bois Construction, la loi entre partiellement en application.
- L'implication multiple des ministères et organisations professionnelles est sans nul doute un frein à l'application de l'Accord Cadre Bois Construction. Il convient de le relancer à l'initiative du Ministère de l'Equipement et du Logement, le plus concerné. Il va s'agir de favoriser l'utilisation du bois et des matériaux renouvelables sans effet contrainte.
- Leur emploi doit découler d'une démarche volontaire favorisée par la mise en place d'une politique incitative et de communication en direction de deux catégories de publics :
  - les collectivités locales et territoriales
  - les bailleurs sociaux les bailleurs sociaux



## Mesures pour développer le bois en France

---

### 3. Propositions :

#### **Création du Fonds National à la Construction et à l'Environnement.**

- Il est proposé de mettre en place, à l'initiative du Ministère de l'Équipement, le « Fonds National à la Construction et à l'Environnement » destiné à favoriser l'utilisation de matériaux d'origine renouvelable.
- Ce fonds sera mis à disposition, sous forme d'emprunt à des collectivités et des bailleurs sociaux pour financer la construction utilisant des matériaux d'origine renouvelable. Il sera alimenté en partie par la création du « PECE » Plan d'Épargne à la Construction et à l'Environnement.
- Le fonctionnement du PECE se calque sur le Plan d'Épargne Logement. L'épargnant souscrit un PECE rémunéré à 3 % sur 5 ans, période à l'issue de laquelle il pourra bénéficier de l'intérêt, du capital investi et des avantages liés à son utilisation (prêt bonifié) sous réserve d'utiliser son PECE à la construction ou à la réhabilitation de logement utilisant plus de 50% de matériaux d'origine renouvelable.





## Mesures pour développer le bois en France

### Proposition N° 5 :

**MISE EN PLACE D'UN « COMITE INTERMINISTERIEL A LA FORET & AU BOIS » PLACE AUPRES DU MINISTRE CHARGE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.**

#### 1. Constats :

- La filière bois est un domaine à la fois vaste et complexe. Les activités bois traditionnellement sont rattachées au **Ministère de l'Agriculture** qui encadre la forêt et les activités dites de première transformation. Cependant, les activités de seconde transformation pour la plupart relèvent du **Ministère de l'Industrie**. De la même manière, le Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et bien encore d'autres ministères interviennent dans les affaires de la forêt et du bois.

#### 2. Conséquences :

- Il règne une certaine confusion dans les affaires qui touchent à la forêt et au bois compte tenu d'une méconnaissance des rouages de la filière mais surtout d'un manque trop souvent de concertation entre les différents acteurs qui agissent.
- Les décisions précises, les actions engagées, même si elles sont légitimes parce qu'elles répondent à une problématique de base, ne produisent pas toujours les effets attendus et parfois même vont à l'encontre des intérêts du bois et de la forêt.
- Il en résulte un certain affaiblissement du poids de la forêt et du bois.

#### 3. Propositions :

- La filière bois exige une vision transversale afin de mieux appréhender toutes les facettes d'un milieu complexe et diversifié qui agit sur notre vie et notre environnement.
- Il est proposé de créer un "un Comité Interministériel à la forêt et au bois" placé auprès du **ministre chargé du développement durable et de l'aménagement du territoire**.
- Ce comité devra être le garant d'une parfaite concertation entre l'ensemble des acteurs de la filière bois (*Etat, institutions, instances professionnelles ...*) quelque soit leur niveau d'implication dans la dynamique de valorisation du secteur forêt bois. Le Comité interministériel à la « forêt et au bois » devra veiller particulièrement à privilégier les grands équilibres de la filière avec comme principe fondamental le respect de notre environnement.

**Effet attendu :** Mieux répondre aux problématiques de valorisation et de développement de la filière bois françaises en agissant sur sa structuration pour renforcer et développer l'usage du bois dans notre pays.



## Mesures pour développer le bois en France

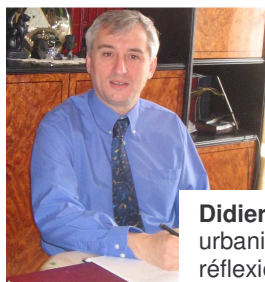


**Pascal JACOB**, 48 ans, est Président Directeur Général du Groupe JACOB, spécialisé en fabrication industrielle de composants bois pour le logement individuel, le logement social groupé et les bâtiments collectifs.

Selon lui, « *Le bois, en France, retrouvera naturellement une place essentielle dans la construction dès lors que les entreprises françaises s'appuieront sur des processus industriels synonymes de productivité et de produits compétitifs techniquement, économiquement et qualitativement. Sans cette approche, le bois dans la construction restera ce qu'il est depuis 40 ans, c'est-à-dire marginal* ».

Pascal JACOB mène avec Antoine VEIL, son conseiller personnel, une importante « croisade » auprès du monde politique français pour la relance de la filière bois en France, première forêt d'Europe en volume de bois sur pied, mais dernier pays en terme de consommation par habitant. Il est également aidé dans cette action par Bertrand LARRERA de MOREL, ancien Président de l'ANVAR, et par Jean-Philippe LECAT, ancien Ministre et ancien Conseiller d'Etat, actuellement chargé de mission filière bois.

Contact : 03 86 70 94 60



**Didier VERLYNDE**, 42 ans, titulaire d'une maîtrise de géographie et d'un DESS urbanisme, aménagement et développement local, contribue, depuis dix ans, à alimenter la réflexion sur le devenir de la filière bois française à partir de son expérience professionnelle appuyée sur une observation fine de la région Bourgogne.

Selon lui, « *Développement durable et aménagement du territoire doivent prévaloir à toutes démarches ou initiatives menées en faveur du développement de l'activité bois en France* »

Aujourd'hui, Didier VERLYNDE occupe la fonction de chef de projet en charge des questions bois au sein de Fibre Active, l'agence de développement de la Nièvre. Il est également conseiller de Jean-Philippe LECAT.

Contact : 06 15 24 61 58